

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2022-074

**Marché de fourniture de plantes nécessaire au décor végétal de  
la commune de de Neuilly-Plaisance  
Lot 1 : fourniture de plantes à massif**

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la volonté d'acquérir des plantes nécessaires au décor végétal de la ville de Neuilly-Plaisance,

**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP le 10 novembre 2021,

**Considérant** que les entreprises Haas, Etablissement horticoles Maguy, Jardins de la Charmeuse et Fanfelle-Gaussens ont remis une candidature et une offre,

**Considérant** que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel en date du 16 décembre 2021 auprès de l'ensemble des candidats,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société LA CHARMEUSE, sise 2 Impasse Vincent Van Gogh à MERY SUR OISE (95540) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20220301-DM-CAM-2022074-AR  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Article 1 :** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant les fournitures de plantes - lot 1 – fourniture de plantes à massif avec la société LA CHARMEUSE sise 2 Impasse Vincent Van Gogh à MERY SUR OISE (95540), avec un montant minimum de 0 € HT soit 0 € TTC et avec un montant maximum de 90 000 € HT soit 99000 € TTC.

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 3 :** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire à compter de sa notification et pour une période d'une année, le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'une année, sans que la durée totale n'excède 2 ans.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 01 MAR. 2022



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20220301-DM-CAM-2022074-AR  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022